

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 22 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BLANCO, Maire.

Présents : Mesdames ALLAIN et BORDIER.

Messieurs BIANCO, MOURET, LECOINTRE, THIEULANT, PRIGENT, POIRIER, TAVET, GALLAND, LANGLAIS, LEBELLOUR, BOUVET.

Absents : Monsieur BRIAND qui a donné pouvoir à Monsieur GALLAND, Monsieur ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Monsieur POIRIER.

Date de convocation : 17/10/2009

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, et, après lecture du compte rendu de la séance précédente, il passe à l'ordre du jour.

1. CONSTRUCTION DES ATELIERS COMMUNAUX : RESULTAT APPEL D'OFFRES

Présentation par Monsieur BLANCO.

Vu le nouveau code des marchés publics, le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 septembre 2009 et le rapport d'analyse des offres établi par l'architecte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (à l'unanimité)

➤ d'autoriser Le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : travaux de construction des ateliers communaux.

Lot 1 : gros œuvre-démolition- JL Construction (St Père)-Montant= 61 630.71€HT-73 710.33€TTC

Lot 2 : Charpente-Bardage-CTR (Chateauneuf)-Montant= 19 598.82€H.T.-23 429.22 €TTC

Lot 3 : Couverture-Zinguerie-DUFAIT(St Suliac)-Montant=20 242.36€HT-24 209.86€ TTC

Lot 4 : Menuiseries- GRINHARD (Combours)-Montant =18 700.75€HT+ variante motorisation portail=2 843.64€HT-22 366.10€ TTC+variante=3 401€TTC.

Lot 5 : Plâtrerie-cloison-isolation-ROGER LEBLOIS(St James)-Montant= 3 297.32€HT-3 943.59 € TTC

Lot 6 : Plomberie-JOSSELIN(Ploubalay)-Montant= 5 611 € HT-6 710.76€TTC(siège de douche inclus)

Lot 7 : Electricité-ventilation-chauffage-JOSSELIN (Ploubalay)-Montant= 9 968 €HT-11 921.73€ TTC

Lot 8 : Carrelage-faïence-ROGER LEBLOIS(St James)-Montant=4 032.19€HT+ variante ragréage=3 579.32€HT soit 4 822.50€TTC+4 280.87€TTC

Lot 9 : Peinture – EMERAUDE PEINTURE (St Malo)-Montant=7 746.34€HT soit 9 264.62€TTC.

TOTAL du marché de travaux = 157 250.45€HT soit 188 071.53€ TTC

Mission contrôle technique : SOCOTEC(St Malo)-Montant = 3 500€HT soit 4 186€ TTC

Mission SPS : RM2G (St Malo)-Montant = 2 100€ HT soit 2 511.60€ TTC

TOTAL du contrôle = 5 600€HT soit 6 697.60€TTC

Rappels : - Maîtrise d'œuvre architecte (ABC Architecture Cancale)= 12 400€HT soit 14 830.40€TTC

TOTAL de la maîtrise d'œuvre = 12 400€HT soit 14 830.40€TTC

- Frais divers : Publicité = 326.99€ HT soit 391.08€TTC - tirages dossiers =53.40€HT soit 63.87€TTC - Honoraires géomètre = 922.10€HT soit 1 102.83€ TTC

TOTAL des frais divers = 1 302.49€HT soit 1 557.78€TTC

Soit un coût total de 176 552.94€HT soit 211 157.31€ TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal à l'article 2315 de l'opération n°152 du budget communal.

- de solliciter des subventions auprès des différents organismes pour aider au financement de ce programme.
- de solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention des subventions.

2. STATIONNEMENT MULTIFONCTIONS :RESULTAT APPEL D'OFFRES

Présentation par Monsieur BLANCO.

Vu le nouveau code des marchés publics, le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 septembre 2009 et le rapport d'analyse des offres établi par l'architecte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (à l'unanimité)

➤ d'autoriser Le Maire à signer le marchés public suivant :

Programme : espace de stationnement multifonctions.

- Bouteloup (St Briac)-Montant= 96 131.40€HT soit 114 973.15€TTC

- Maîtrise d'œuvre (ABC Architecture) = 6 300€HT soit 7 534.80€TTC

TOTAL du marché = 102 431.40€HT soit 122 507.95€TTC

La dépense fera l'objet de l'ouverture d'un programme au budget communal.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal à l'article 2315 de l'opération n°152 du budget communal.

- de solliciter des subventions auprès des différents organismes pour aider au financement de ce programme.
- de solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention des subventions.

3. LOCATION TERRAIN AJ 102 POUR GARAGE MATERIEL COMMUNAL Renouvellement de la convention du 29/07/1999

Présentation par Monsieur Bianco.

Mademoiselle Beaudor est propriétaire à Saint Suliac d'une parcelle cadastrée section AJ n°102 pour une superficie de 1ha 07a 90ca.

La commune de Saint Suliac a loué par délibération du 18 novembre 1988, la parcelle AJ 102 à Mademoiselle Beaudor par convention prenant effet le 1^{er} septembre 1988 pour une durée de 9 années consécutives, allant du 1^{er} septembre 1988 au 31 août 1997, moyennant une indemnité annuelle de 1000F indexée chaque année en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction, avec l'engagement de couper et de dégager les arbres endommagés et de rendre le terrain en bon état à l'expiration des neuf années, ce terrain étant destiné à recevoir des ordures ménagères en tant que dépôt communal par arrêté du 23 novembre 1988. Ce dépôt a été fermé définitivement le 28 février 1999 par arrêté du 27 février 1999 suite à l'ouverture de la déchetterie communale le 1^{er} février 1999. Cependant la commune avait souhaité conserver cette location pour y garer le matériel communal et avait établi une convention de mise à disposition pour une durée de neuf années consécutives prenant effet le 1^{er} septembre 1998 et se terminant le 31 août 2007 moyennant une indemnité annuelle de 1 500f payable à terme échu et indexée chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction, les indices de références étant ceux du 1^{er} trimestre de l'année. Cette convention, bien que n'ayant pas été renouvelée à date c'est-à-dire au 1^{er} septembre 2007, a fait l'objet d'un règlement de 323.54€ pour la période allant du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.

Le Maire demande au Conseil son accord pour renouveler la convention pour neuf années entières et consécutives du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2016 pour le même objet : le garage du matériel communal et suivant les mêmes modalités qu'auparavant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (à l'unanimité)

➤ d'autoriser Le Maire à signer la convention à intervenir suivant les modalités précitées.

4. BILAN D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'INTERET DEPARTEMENTAL (GR et EQUIBREIZH) ET DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Présentation par Monsieur Bianco.

Vu la délibération n°46/2008 en date du 10 juillet 2008 par laquelle le Conseil Municipal décide de signer la convention d'entretien des sentiers d'intérêt départemental avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine, Considérant qu'un bilan d'entretien technique doit être réalisé chaque année dans le cadre de cette convention pour les chemins de Grande Randonnée (GR) et les Equibreizh,

Considérant que ce bilan doit faire état de l'entretien du sol, de l'entretien latéral des haies, des points noirs résorbés ou à résorber, de la présence d'équipements, des besoins en plantations, de l'état du balisage et d'éventuels projets à venir,

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan d'entretien du GR et de l'Equibreizh et le soumet au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

➤ *Le conseil municipal (à l'unanimité)*

➔ Donne son accord pour le bilan d'entretien technique présenté par Monsieur Le Maire.

➔ Joint le bilan en annexe de la présente délibération.

➔ Sollicite conseil et technique auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine pour la gestion courante des itinéraires inscrits.

➔ Sollicite la subvention prévue d'un montant de 1 166€ et adresse les justificatifs de dépenses au Département.

5. MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER DE L'EPICERIE

Présentation par Monsieur Bianco.

Suite à la demande du locataire de l'épicerie, Monsieur Le Maire propose de modifier le montant du loyer de l'épicerie.

Le loyer actuel est, depuis le 1^{er} août 2009, de 448.51€HT (536.42€TTC). *Le bail est conclu pour 9 années du 1^{er} août 2005 au 31 juillet 2014.*

Il est révisable annuellement au 1^{er} août suivant le dernier indice national de la construction connu au 1^{er} août.

Considérant ces données et la volonté du Conseil Municipal d'aider à la pérennité du commerce épicerie de la commune en baissant le montant du loyer.

Après en avoir délibéré,

➤ *Le conseil municipal autorise (à l'unanimité) le Maire à signer un avenant au bail en date du 23 juillet 2008 prenant en compte une baisse du loyer de 100€ sur le montant HT soit un montant de loyer de 348.51€HT à compter du mois de novembre 2009.*

Monsieur Le Maire passe ensuite aux diverses informations :

- Le recensement de la population débute en janvier ; deux agents recenseurs seront recrutés.
- Présence d'une stagiaire à la Mairie du 23/11 au 11/12.
- Une étude est confiée à Egis Eau pour coût réalisation bassin eaux pluviales.
- Rappel enquête POS du 22/10 au 23/11 tous les matins en Mairie.
- Réponse négative du Conseil pour la vente de recharges mobiles prépayées à l'agence postale.
- Rendu réunion SIPAMM par Monsieur Bouvet.
- Réunions-visites :
 - Le 4/11 à 18h30 : réunion CCAS.
 - Le 5/11 à 18h30 : réunion décoration de Noël.
 - Le 9/11 à 9h30 : réunion commission Finances pour les tarifs.
 - Le 10/11 à 19 h : réunion SIVU animation et repas pour départ ski le 14/11 salle fêtes St Père.
 - Le 11/11 : Messe à St Guinoux.
 - Le 16/11 à 20h : réunion commission Finances.
 - Le 17/11 à 20h30 : réunion pour le contrat d'objectif.
 - Le 23/11 à 20h : réunion commission communication pour le bulletin municipal.
 - Prévision prochaine réunion du Conseil : le 26/11 à 20h30.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, Le Maire lève la séance à 22h40.

Le Maire,

Le 23 octobre 2009

Le secrétaire,

